

Football/4e journée du National-Foot 1

**USB en tête, sale temps pour les Migovéens**



Thierry Ebobola et son USB sont désormais leaders.

Photo : J. J. Marcolle

S.A.M.  
Libreville/Gabon

**EN** réalisant hier contre Adouma FC le plus gros carton enregistré depuis le début de la saison, l'Union sportive de Bitam (USB) s'est emparée, par la même occasion, de la tête du classement. Les Bitamois ont été, pour leur second succès à l'extérieur, sans pitié pour de tendres joueurs d'Adouma et leur ont passé 5 buts à 0. Certes, il ne s'agissait en face que d'un modeste premier relégable, mais il fallait pour les pou-lains de Thierry Ebobola ne pas rater cette occasion de devenir leader.

L'Union sportive de Bitam a, de toute évidence, patiemment construit sa position. Profitant notamment des faux pas des principales locomotives du championnat gabonais que sont le CF Mounana et Mangasport, actuels 6e et 7e et dont le face-à-face très attendu a été reporté au 14 février. Les victoires contre le Stade Migovéen (1-0), Missile (1-0) et dernièrement Adouma (5-0) sont autant d'indicateurs d'une formation nordiste qui semble vouloir jouer les premiers rôles cette année. Peut-être pour se réconcilier avec ses bouillants supporteurs. Seul le CMS avait résisté aux assauts de l'USB, lors de la 3e levée, le battant même par 1-0.

En dominant hier Adouma FC, les Bitamois sont la première équipe à gagner une rencontre par plus de cinq buts d'écart. Seuls Lozo Sport et Mangasport avaient, jusque-là, passé plus de quatre goals à leurs adversaires. Pour Adouma, après quatre

journées, l'histoire est bien différente. En s'inclinant hier sur leurs installations devant l'USB, les Migovéens ont enregistré leur troisième déroute de l'année et pointent désormais à la 13e place du classement. Position qui fait d'eux les premiers relégables, à une petite unité de Missile, bon dernier. Mais Adouma n'est pas la seule équipe de la province du Moyen-Ogooué pour laquelle les choses ne marchent pas bien depuis le début de la saison.

Après le Stade Migovéen qui s'est incliné en déplacement lors du match avancé de cette quatrième journée, contre le Stade Mandji (0-2), le tour est également revenu hier mercredi à Pélican. Pour tenter de racheter un peu l'honneur de la province et améliorer ses statistiques. Un peu comme les deux autres avant lui. Malheureusement pour les supporteurs des Pélicanidés, l'issue de la rencontre contre Akanda FC a été en faveur du second cité. Les Akandais se sont imposés sur le score de 2-1. Un résultat qui constitue la première déroute en 2018 de Pélican. Avec seulement une petite victoire, deux nuls et une défaite, les Pélicanidés pointent à la 9e place (5 points).

Akanda, leur bourreau, est l'unique formation à avoir, au terme de cette quatrième levée, soutenu le rythme imposé par l'Union sportive de Bitam. Les Akandais, avec neuf unités et un goal-average défavorable, sont sur la deuxième marche du podium. Lozo Sport, à cause de son nul devant CMS (1-1), a perdu hier sa place de leader et est désormais 3e (8 points).

**Tous les résultats de la 4e journée:**

<b>Missile FC</b>	<b>Reporté</b>	<b>Nguen'Asuku</b>
<b>AS Stade Mandji</b>	<b>2 - 0</b>	<b>Stade Migovéen</b>
<b>AS Pélican</b>	<b>1 - 2</b>	<b>Akanda FC</b>
<b>Lozosport</b>	<b>1 - 1</b>	<b>AO CMS</b>
<b>Oyem AC</b>	<b>3 - 2</b>	<b>Olympique de Mandji</b>
<b>Adouma FC</b>	<b>3 - 1</b>	<b>USB</b>
<b>AS Mangasport</b>	<b>14 Février 2018</b>	<b>CF Mounana</b>

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PROSPECTIVE  
ET DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

FAA/CM



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

BP : 37/45 - LIBREVILLE  
TÉL : 01.79.53.76 - 01.79.53.77

N° 0008/MEPPDD/SG/DGI

**COMMUNIQUE DE LA DIRECTION  
GENERALE DES IMPOTS**

Le Directeur Général des Impôts rappelle aux contribuables assujettis à la TVA qu'en vue de sécuriser les opérations relatives aux remboursements des crédits de TVA dus aux entreprises et organismes internationaux, les pouvoirs publics ont ouvert un compte domicilié à la Direction Nationale de la BEAC Libreville.

Par conséquent, tous les paiements par virement de la TVA liquidée doivent désormais être effectués sur ledit compte, intitulé « Trésor Gabonais - Recettes TVA », numéro 50 311101 0 50 35 00000.

En revanche, les paiements par chèques, espèces et par précomptes effectués dans le réseau comptable doivent être reversés par les comptables publics sur le compte centralisateur Recette TVA à la BEAC.

Fait à Libreville, le **01 FEV. 2018**

Le Directeur Général des Impôts

*(Signature)*  
**François Auguste AKOMEZOGHO**